

SPORTS ÉQUESTRES

École militaire : sauvetage réussi

« Architecture équestre » : sous ce titre, la revue *Monuments historiques*, éditée par la CNMHS, consacre son numéro 167 à un « panoramique » sur nombre de « temples » voués au cheval en sa majesté. O combien passionnante est la partie dévolue à l'héritage architectural équestre de Paris, et notamment à l'École militaire,

PAR YVES HILAIRE

« berceau et cénacle de l'école française d'équitation » (1).

Savez-vous que le fil de la longue liaison qui unit le cheval à l'École a manqué être rompu ? Parmi ceux — civils pour la plupart, mais avec l'approbation discrète de certains militaires — qui se sont dressés contre la perspective du départ des chevaux, pour raisons d'économies supposées, un inspecteur général des finances. Épris d'art équestre, il est allé à contre-courant, puis, ne s'arrêtant pas en si bon chemin, a proposé et chiffré (cela va de soi...) une « relance » de la vocation-cheval dont l'École serait le centre et le prétexte. Objectif déclaré : pérenniser la présence du cheval entre la place Fontenoy et le Champ-de-Mars. Assistons-nous donc à la « réconciliation du cheval et de la cité » ? Claude Trabuc en est convaincu : « *Au nom du progrès, le XIX^e siècle s'est ingénié à substituer la voiture au cheval. Sur les Champs-Élysées, les halls d'exposition d'automobiles ont été édifiés sur d'anciens « garages » à voitures hippomobiles... Après avoir caché presque honteusement cette présence du cheval dans la ville, on se rend compte enfin qu'il existe un patrimoine à sauvegarder.* »

Confidentialité

En 1982, notre homme avait saisi M. Collardel, au cabinet de Jack Lang, d'un projet d'expositions pluridisciplinaires axées sur les métiers du cheval et « présentées dans des monuments encore habités par le cheval ». Archéologue de formation, lui-même fêru du fait-cheval, devenu direc-

Pour diverses raisons, l'armée avait eu le souci de confiner la présence du cheval à l'École dans une sorte de confidentialité, comme si c'était un « privilège aristocratique » que de pouvoir « monter dans la ville ». Quand, « chassés » de la caserne Duplex, se pose le problème du relogement des militaires, la tentation est forte d'« exclure » le cheval de l'École, au profit des bureaux... et des voitures pourtant déjà en surnombre... Il faudra l'intervention de l'Élysée, courant 1988, pour lever la menace. L'École, actuellement, c'est plus de 100 montures, plus de 1 000 cavaliers et un personnel de 30 hommes affectés à l'entretien. Et, au plan sportif, un des meilleurs « rendements », à l'heure et au mètre carré, de la capitale ! C'est à coup de chiffres, de coûts comparatifs, allant de ministères en directeurs de cabinet, que Claude Trabuc a eu finalement gain de cause.

Ces péripéties auront eu un effet bénéfique supplémentaire : lui permettre, comme à certains autres défenseurs de l'École et du cheval, d'approfondir connaissances et données. De remettre en actualité le rôle capital de l'École militaire en tant que « lieu de mémoire. » On assiste à une « exhumation » salutaire de faits historiques oubliés — avec l'aide précieuse d'historiens, comme Pérouse de Montclos, sur l'architecte visionnaire Boullée, qui prit le relais de Paris-Duvernay et de Gabriel, pour « refondre » l'École et la replacer dans son parti pris initial d'ouverture sur la cité. On approfondit des écrits du fastueux et lucide maréchal de Saxe, à qui l'on doit la définition de la mission formatrice (et militairement réformatrice) de la future École. Enfin, au même titre que ceux de Pluvinel et de La Guérinière, on redonne aux préceptes de d'Auvergne une modernité qui influencera la naissance de l'école française d'équitation.

« *Les Parisiens doivent savoir que le manège de l'École fait partie de leur patrimoine, comme la tour Eiffel ou les Invalides. Et il faut donner aux touristes*

Confidentialité

En 1982, notre homme avait saisi M. Collardel, au cabinet de Jack Lang, d'un projet d'expositions pluridisciplinaires axées sur les métiers du cheval et « présentées dans des monuments encore habités par le cheval ». Archéologue de formation, lui-même fêru du fait-cheval, devenu directeur de la CNMHS, M. Collardel a sollicité l'inspecteur des finances quand il s'est agi de « sortir » ce numéro sur l'architecture équestre. Et Claude Trabuc a saisi l'occasion de ressortir sa « marotte » : l'illustration et la défense du « cheval à l'École ».

Le sauvetage de l'équitation dans ce lieu prestigieux avait déjà eu lieu.

de la future École. Enfin, au même titre que ceux de Pluvinel et de La Guérinière, on redonne aux préceptes de d'Auvergne une modernité qui influencera la naissance de l'école française d'équitation.

« *Les Parisiens doivent savoir que le manège de l'École fait partie de leur patrimoine, comme la tour Eiffel ou les Invalides. Et il faut donner aux touristes l'occasion de l'admirer. L'idée est de ré-ouvrir les installations équestres sur la ville, de leur redonner vie.* » Quel destin pour l'École militaire, sauvée, revitalisée ? Nous y reviendrons.

Y. H.

(1) Dans les maisons de la presse ou à l'hôtel de Béthune-Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris 4^e. Prix : 60 F.